

www.monmanuelcabinet.fr



▶ Votre manuel des

La synergie entre l'Ordre et la Compagnie de Paris démontre une fois de plus combien elle est bénéfique à la profession.

En réunissant leurs moyens, les deux institutions sont parvenues à lancer un outil unique et original : un site permettant de générer le manuel d'organisation du cabinet. Il s'agit là d'une première étape d'un projet plus vaste intitulé « Cap performance » qui connaîtra de nouveaux développements tout au long de cette année 2012.

Une nouvelle obligation pour les experts-comptables...

Le nouveau référentiel normatif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 intègre la Norme professionnelle de maîtrise de la qualité (NPMQ). D'application obligatoire pour les professionnels de l'expertise comptable, cette nouvelle norme conduit les cabinets à s'interroger sur leur organisation interne et la gestion de leurs missions visant à s'assurer qu'ils proposent des prestations de qualité.

Afin de sécuriser leurs pratiques, les professionnels doivent formaliser leurs méthodes et règles internes dans le cadre d'un manuel d'organisation. Ce dernier doit aborder un certain nombre de thèmes obligatoires (responsabilité de l'équipe dirigeante, réalisation des missions, acceptation et maintien des missions...), mais peut, bien entendu, couvrir un spectre beaucoup plus large. Bien pensé, ce manuel doit devenir un outil incontournable pour toute l'équipe !

...une ancienne obligation pour les commissaires aux comptes

Pour les experts-comptables qui sont également commissaires aux comptes, signalons que le code de déontologie des commissaires aux comptes de 2005, prévoyait déjà la rédaction d'un guide fixant les procédures retenues par le cabinet. En effet, l'article 15 du code de déontologie des commissaires aux comptes fixe des exigences similaires à celles de la NPMQ.

Compte tenu de cette double obligation faite aux structures appartenant aux deux professions, comment répondre à ces exigences sans démultiplier les écrits ? Le champ des deux manuels étant en grande partie commun afin de mener une démarche qualité efficace, les professionnels peuvent rédiger un seul et unique manuel couvrant les exigences des deux référentiels avec le double objectif de :

- ▶ respecter l'ensemble des obligations professionnelles,
- ▶ créer un outil de communication interne propre à favoriser la diffusion des bonnes pratiques du cabinet.

Un outil commun et entièrement gratuit

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris et l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France se sont associés pour développer un outil d'aide à la rédaction du manuel de procédures du cabinet compatible avec les exigences réglementaires des deux professions.

Rendez-vous sur www.monmanuelcabinet.fr pour créer gratuitement votre compte et générer en ligne votre manuel des procédures sur mesure.

Dédié prioritairement aux cabinets de moins de 50 salariés sans mandat EIP, cet outil de génération du manuel de votre cabinet est à la fois souple et évolutif.

Souple, car chaque cabinet construit son propre manuel en adaptant sa rédaction en fonction de son activité (EC et/ou CAC), de sa taille, de son organisation, de ses besoins, de ses priorités...

Il est ainsi possible de :

- ▶ limiter sa rédaction à l'activité d'expertise comptable ou à l'activité de commissariat aux comptes ou, au contraire, sélectionner une version commune aux deux activités ;
- ▶ prévoir un manuel cantonné aux aspects obligatoires (signalés comme tels) ou de l'élargir à un ou plusieurs thèmes supplémentaires pouvant faire l'objet d'une démarche qualité ;
- ▶ tendre vers la démarche qualité au sens de la norme ISO 9001.

Sur chaque sujet, l'outil propose différentes rédactions afin que les cabinets puissent choisir celle qui est la plus appropriée à leur situation et à leur culture. Chacun peut aussi « piocher » certains passages, certaines phrases dans les rédactions proposées pour aboutir à une rédaction assistée mais 100 % personnalisée. In fine, l'outil génère un manuel sur mesure.

Évolutif, le manuel peut être généré en plusieurs étapes. Les utilisateurs créent un compte sécurisé et peuvent, par la suite et à tout moment, reprendre la rédaction de leur manuel pour modifier son contenu, compléter certains thèmes ...

Sans avoir à reprendre tout le contenu du manuel, la modification de certains paragraphes suffit à générer un nouveau document.

procédures du cabinet en quelques clics !

Une élaboration de votre manuel à votre rythme

Remplissez le formulaire ci-dessous pour commencer, ou bien chargez votre manuel existant

Cliquez-ici pour télécharger le guide d'utilisation de l'outil en ligne

Commencer un nouveau manuel

E-mail*

Choisir un mot de passe (5 caractères minimum)

Passer*

Confirmez le mot de passe*

Démarrer >

Charger un manuel existant

E-mail*

Passer*

Démarrer >

J'ai perdu mon mot de passe !

Cet outil en ligne, totalement gratuit et sécurisé, permet de travailler en plusieurs étapes, sans perdre ses données à chaque déconnexion, afin de façonner, en toute confidentialité (l'Ordre et la Compagnie n'ont aucun accès aux informations saisies), un document correspondant parfaitement aux spécificités du cabinet.

Vous pouvez donc rédiger et générer votre manuel dès votre première connexion ou revenir plus tard pour compléter votre saisie.

La création d'un compte et la saisie des informations relatives au cabinet pour personnaliser le manuel ne prennent que quelques secondes. Vous êtes donc en mesure d'utiliser l'outil très rapidement.

Construisez votre manuel en 4 étapes !

Simple d'utilisation, l'élaboration de votre manuel de procédures se déroule en 4 étapes.

① Identification et paramétrage ①

Avant de créer votre manuel, vous devez répondre à certaines questions de paramétrage relatives aux caractéristiques de votre cabinet. Cette étape préalable est indispensable pour pouvoir élaborer votre manuel personnalisé répondant aux principales caractéristiques de votre cabinet. Ainsi, en fonction du périmètre retenu (activité d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes), les rédactions proposées seront différentes.

Vous avez la possibilité de revenir à tout moment sur ces paramètres. Si, votre cabinet engage une démarche qualité au sens de la norme ISO 9001, en le spécifiant dans les informations de paramétrage, la structuration de votre manuel sera complétée.

② Composez votre sommaire ②

L'outil en ligne vous propose un ordonnancement des paragraphes indicatif pour votre manuel. Vous pouvez en toute liberté en modifier l'ordre.

③ Le choix des rédactions ③

Pour chaque thème du sommaire, une ou plusieurs formulations sont proposées. Les rédactions sélectionnées par vos soins seront reprises dans votre manuel définitif. Vous avez bien entendu la possibilité de rédiger vous-même les lignes qui seront reprises dans le manuel final. Toutes vos saisies et modifications sont sauvegardées et seront récupérables lors de vos prochaines mises à jour.

④ Un manuel clé en main ④

Dès lors que vous aurez sélectionné et modifié l'ensemble des paragraphes correspondant au plan, vous pourrez générer votre manuel en un seul clic. Le site vous informe de la disponibilité d'un fichier Word : *votre manuel est prêt !*

Un manuel permettant de répondre aux exigences professionnelles et plus encore

Le site www.monmanuelcabinet.fr permet de rédiger un véritable manuel d'organisation du cabinet en ne se limitant pas aux éléments strictement obligatoires.

Afin d'aider les confrères à choisir les thèmes qu'ils souhaitent traiter en priorité, les paragraphes répondant à une exigence réglementaire sont signalés par des pictogrammes. De nombreuses rubriques sont facultatives, mais trouvent logiquement leur place au sein d'un manuel d'organisation utile et efficace.

Si vous souhaitez rédiger votre manuel en plusieurs étapes, vous pouvez donc, dans une première phase, compléter uniquement les rubriques « obligatoires » puis revenir dans une deuxième phase sur le site pour compléter, corriger, enrichir votre manuel au gré de vos besoins et de vos aspirations.

Un outil de travail à adapter

Rappelons, pour finir, que le site www.monmanuelcabinet.fr est un outil de travail pour l'expert-comptable comme pour le commissaire aux comptes dont l'utilisation est facultative et laissée à la libre appréciation de chaque confrère.

Chaque professionnel doit adapter les textes à la situation de son cabinet, à ses pratiques et à son organisation.

Les rédactions proposées ne constituent ni des modèles ni des recommandations, ni la doctrine de l'Ordre ou de la Compagnie.

Il s'agit d'exemples et d'illustrations qui n'ont aucune valeur normative.

Bonne utilisation !